

## Formez vos futurs salariés !

### Grâce à la Préparation Opérationnelle à l'Emploi (POEI)

### Une solution simple et sur mesure

Vous formez votre futur salarié sur le poste de travail  
Pour qu'il ait dès l'embauche les compétences  
minimales requises.

Nous construisons avec vous le plan de formation  
adapté au besoin de votre entreprise.

Pour une intégration réussie.

Efficacité  
Service  
Qualité



# Des modalités pédagogiques variées

## pour une formation sur mesure

### Tutorat

- En entreprise
- Formation aux spécificités de votre poste de travail
- L'employeur définit le plan de formation et désigne un tuteur.
- A l'issue de la formation, l'employeur produit une attestation de développement des compétences cosignée avec le tuteur et le candidat.

### Formation théorique

- Dans un organisme de formation
- Formation structurée par des enseignements théoriques
- L'employeur choisit la formation nécessaire et l'organisme de formation

### Formation en situation de travail (AFEST)

- Plan de formation préparé par un organisme de formation agréé
- Mise en situation de travail en entreprise et évaluation continue
- Le formateur expert organise et encadre la formation sur le terrain en lien avec le tuteur désigné par l'employeur.
- Domaines de formation : construction, services aux particuliers, industrie, services aux entreprises, commerce

#### Bon à savoir :

Il est possible de combiner les modalités pédagogiques entre elles : Tutorat et Formation théorique / Formation théorique et AFEST.

Le tuteur salarié doit être volontaire et bénéficier d'une expérience d'au moins 2 ans en rapport avec les compétences requises pour l'emploi proposé.

Il ne peut accompagner qu'un maximum de 3 demandeurs d'emploi simultanément.

**Les conseillers France Travail vous accompagnent pour déterminer la modalité adaptée.**



# Les contrats et publics concernés

**Le projet d'embauche  
vise un :**

- **CDI** contrat à durée indéterminée et **CDI intérimaire**
- **CDD** contrat à durée déterminée de **+ de 6 mois**
- **CTT** contrat de travail temporaire de **+ de 6 mois**
- **Contrat pour emploi saisonnier de + 4 mois**
- **Contrat de professionnalisation de + de 6 mois**
- **Contrat d'apprentissage de + de 6 mois**

**Public éligible :** Tous les demandeurs d'emploi inscrits à France Travail.

Ces mesures contribuent à l'insertion professionnelle et favorisent la diversité et répondent aux besoins du marché du travail.

# Prise en charge



Aide à la formation  
France Travail

## Une formation pouvant aller jusqu'à 600 heures

- 300 heures pour une formation réalisée à 100% en tutorat ou dans le cadre d'un emploi saisonnier ;
- 450 heures pour une formation réalisée avec un organisme de formation interne ou externe ou selon une modalité hybride (formation et tutorat) ;
- 600 heures pour une formation bénéficiant à des demandeurs d'emploi visés par le Plan d'investissement dans les compétences (PIC).

**Une prise en charge de 5 €/heure net  
si la formation est réalisée  
dans l'entreprise**

**Une prise en charge totale ou partielle si la formation est réalisée  
dans un organisme de formation**

**Versement au terme de la formation** et au plus tôt le jour de l'embauche :

- à l'employeur dans le cadre du formation 100% tutorat
- à l'organisme de formation pour les formations théoriques ou en situation de travail (AFEST)

## Comment ça marche ?



- ❖ Vous avez sélectionné un candidat prêt à se former ?
- ❖ Vous recherchez un candidat motivé ? **Déposez votre offre d'emploi en ligne sur notre site ou contacter votre conseiller.**

## Faites votre demande d'aide



- 1 Définissez un parcours de formation seul, avec France Travail ou l'organisme de formation préalablement sélectionné\*
- 2 Signez une convention avant le début de la formation.
- 3 Signez une attestation de développement de compétences et le contrat de travail, après la réalisation du bilan.
- 4 Bénéficiez de l'aide versée par France Travail



**Bon à savoir\*** : Les conseillers France Travail vous accompagnent pour faire votre demande. L'employeur peut déléguer la demande d'aide à l'organisme de formation préalablement sélectionné.

# Prêt ? N'attendez plus pour former et recruter !

---

## Anticipez vos besoins

- Confiez-nous votre besoin de recrutement
- En ligne sur [France Travail.fr](https://france.travail.fr)
- Par téléphone au 3995
- Découvrez notre [bouquet de solutions](#)

Efficacité  
Service  
Qualité

